



BOIS-DES-FILION

AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui aura lieu le 9 mai 2016, à 19 h 30, les demandes de dérogation mineure suivantes seront considérées :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2016-DM-007	9, 28 ^e Avenue	17-H	1 955 254	Permettre la construction d'un bâtiment complémentaire avec une hauteur de 5,60 mètres au lieu de 5 mètres tel qu'exigé par l'article 7.1.2 du règlement de zonage; et une superficie de 61,32 mètres carrés au lieu de 50 mètres carrés tel qu'exigé par l'article 7.1.3 du règlement de zonage.
2016-DM-008	355, rue Pierre Côté	13-H	1 954 526	Permettre de régulariser un bâtiment existant à une distance latérale de 1,28 mètre au lieu de 1,5 mètre tel qu'exigé par l'article 2.2 du règlement de zonage

Tout intéressé pourra s'exprimer et commenter ces demandes lors de la séance ordinaire du 9 mai 2016, à 19 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 485, boulevard Adolphe-Chapleau.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 19 avril 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Greffier